

Aménagement du territoire et urbanisme option espaces périurbains

RNCP3399 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	341
Code(s) ROME	K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ces professionnels ont des connaissances dans le domaine de l'aménagement des espaces périurbains agricoles et non agricoles ; ils maîtrisent un savoir-faire professionnel intégrant les compétences émergentes de la gestion durable des territoires. Ils reçoivent les demandes d'agriculteurs ou de collectivités locales qui donneront lieu à un avis ou à une étude (commande pour l'étude du tracé d'une future route et ses conséquences foncières agricoles, instruction d'un permis de construire, proposition d'un projet touristique...).

Ils établissent les devis ou les réponses aux appels d'offres d'études des collectivités locales et rédigent les conventions d'études ou les cahiers des charges.

Il remplissent les procédures administratives pour les documents d'urbanisme (règlements...), éventuellement à l'aide des systèmes d'informations géographiques (SIG).

Ils interviennent sur le terrain afin de visualiser concrètement les dossiers et animent des réunions d'information pour expliquer la réglementation et la législation

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ces professionnels exercent leurs compétences auprès des Collectivités locales, des services de l'Etat, des Etablissements publics locaux, des agences d'Urbanisme, de Développement, de l'Eau, des SEM, des Organisations professionnelles agricoles...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ce professionnel peut prétendre au métier suivant : - Assistant de projets de territoire responsables de la conception et de la mise en œuvre de projets dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement, du tourisme, de l'artisanat, des services...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://www.univ-lyon2.fr/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/3399/>